

# NEWSLETTER



PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE

Numéro 23 - 26 avril 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment https://www.gouvernement.fr/france-relance

# **COLLECTIVITÉS**

# SOUTENIR LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE LEUR INSTRUCTION

Les collectivités volontaires pourront, dès juin 2021, mener de façon dématérialisée l'instruction des permis de construire, en se raccordant à la plateforme mise en place par l'Etat. Elles pourront ainsi anticiper l'échéance légale du 1er janvier 2022 pour dématérialiser la réception et l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Afin d'accompagner cette évolution, une aide financière y est dédiée. Cette prise en charge d'un montant de 4 000 € par centre instructeur, augmenté de 400 € par commune rattachée (avec un maximum de 30 communes, soit un maximum de 16 000 €), sera accessible courant mai et pourra être versée sur présentation de facture, y compris pour les collectivités qui auraient d'ores-et-déjà anticipé cette dématérialisation.

### **ENTREPRISES**

#### NUMÉRISATION DES TPE : UNE AIDE ÉLARGIE ET PROLONGÉE

Le dispositif d'aide à la numérisation des TPE sera élargi à toutes les entreprises de moins de 11 salariés. Ce dispositif permet la mise en place d'une aide numérique de 500 euros destinée à couvrir des coûts de numérisation pour les TPE et les hôtels, fermés administrativement lors du second confinement. Le dispositif est prolongé jusqu'au 30 juin 2021.

#### SOUTENIR DES PROJETS DE RECYCLERIE ET DE RÉEMPLOI DE QUALITÉ

Cet appel à projets vise les opérations qui concourent à renforcer et développer de nouvelles capacités de réemploi, réparation, réutilisation en Nouvelle-Aquitaine. Retrouvez les dépenses éligibles en suivant le lien sur « cliquez ici ». La date de clôture de l'appel à projets est fixée au 4 juin 2021.

## **ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS**

#### **DÉVELOPPER DES APPLICATIONS DE LA 5G AU QUOTIDIEN**

Le volet « usages citoyens » de l'appel à projet France Relance dédié au soutien des projets de développement d'applications de la 5G a été lancé. L'objectif est de soutenir des projets initiés dans les territoires et à fort impact social ou environnemental. Dans ce cadre, l'Etat subventionnera des projets portés par une ou plusieurs entreprises qui développeront des applications 5G innovantes permettant d'améliorer la vie quotidienne des Français. Les projets seront instruits lors de relèves successives au cours du premier semestre 2021.

# PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

#### INSERTION DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Les dispositif parcours emploi compétences (PEC) a pour but de donner des perspectives durables d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi. L'État prévoit de déployer, en 2021, 150 000 contrats PEC, dont 80 000 dédiés aux moins de 26 ans. Ces contrats donnent le droit aux associations concernées de percevoir une aide en contrepartie du parcours d'accompagnement qu'il met en place.



Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance **CLIQUEZ ICI**